

# Commission de Suivi de Site de la société CHEMETALL

---

**18 DÉCEMBRE 2023**

## Procès-verbal

### Étaient présents :

#### Présidence

M. Wassim KAMEL, Sous-préfet de Sens

#### Collège « administrations de l'État »

M. Mimoun BOUDIA, DREAL

#### Collège « exploitants »

M. Jean-Pierre BARBOSA, Directeur du site

Mme Julie BEURION, élue du CSE

Mme Angélique BOISSON, Directrice QHSE

M. Jimmy KENDZIA, élu du CSE

M. Cédric MONTAGNE, élu du CSE

#### Collège « élus des collectivités territoriales ou d'établissements publics de coopération intercommunale concernés »

Mme Martine LENFANT, Mairie de Saint-Denis-lès-Sens

M. Nicolas PICHARD, Mairie de Sens

#### Collège « riverains ou associations de protection de l'environnement »

M. Jean-Luc PELLARD, ADENY

Mme Catherine SCHMITT, Yonne Nature Environnement

## **ORDRE DU JOUR**

I.	Présentation du rapport d'activité par l'exploitant.....	3
II.	Présentation des inspections réalisées par la DREAL.....	8
III.	Questions diverses.....	9

La séance est ouverte à 14 heures 30.

## I. Présentation du rapport d'activité par l'exploitant

### 1. Présentation du site de CHEMETTAL de Sens

Jean-Pierre BARBOSA rappelle que ce site est un site industriel depuis 1930. Il est devenu, en 1982, un site CHEMETTAL orienté vers les produits techniques. Depuis 2016, il appartient à CHEMETTAL SAS, entité juridique française propriétaire du groupe allemand BASF.

CHEMETTAL est l'un des leaders mondiaux du traitement de surface. Ses produits sont utilisés dans l'automobile (peinture, jantes), l'industrie générale (acier, formage à froid, traitement aluminium, par exemple pour les vérandas). L'usine produit 692 formules de produits chimiques, soit plus de 1 000 références. La capacité de production installée représente 26 000 tonnes : en baisse depuis 2 ans, la production atteint cette année environ 20 000 tonnes. Pour autant, cette année n'est pas mauvaise sur le plan du chiffre d'affaires, du fait des hausses de coûts.

Le site, d'une surface de 11 hectares, est classé Seveso seuil haut.

Mimoun BOUDIA recense, dans l'arrondissement, 5 sites Seveso seuil haut.

Wassim KAMEL tient à souligner que la population locale noue une relation d'autant plus particulière avec les sites Seveso seuil haut. Le besoin d'information, de réassurance et de transparence est beaucoup plus important ici qu'à Auxerre, par exemple.

Jean-Pierre BARBOSA en prend note.

1,5 ha du site est bâti. Il est certifié ISO 9100, IATF (construction automobile) et ISO 14001. Sur la partie liquide, il travaille en 2x8 du lundi au vendredi. L'atelier solide (10 % des volumes) travaille sur un seul quart. L'usine ne travaille le samedi qu'en cas de surcharge et jamais de nuit. Il utilise des formulations acides (pour l'attaque du métal) et des bases (pour le nettoyage). Il dispose d'une unité de traitement des eaux recelées pour laver les réacteurs entre 2 productions, avec 15 mètres cubes par jour : l'eau est ensuite envoyée à la ville de Sens. Le site compte différents bâtiments de stockage respectant les incompatibilités.

Le site emploie 64 CDI, 15 personnes intérimaires et 12 prestataires (gardiennage, nettoyage, ingénierie).

L'usine fonctionne de 5 heures à 19 heures 45. Le gardien est présent la nuit. Une astreinte est opérationnelle 24 heures sur 24 : en permanence, une personne est joignable et doit être présente en moins de 30 minutes.

Wassim KAMEL demande s'il existe un partenariat avec le SDIS.

Jean-Pierre BARBOSA répond que ce n'est pas le cas. Les relations avec le SDIS sont néanmoins bonnes. Des exercices sont organisés régulièrement. Des entraînements supplémentaires avec les pompiers de Sens seront organisés en vue des Jeux olympiques. Il est toujours préférable que les pompiers se rendent sur le site en plein jour pour échanger.

Wassim KAMEL demande quand a été effectué le dernier exercice avec les pompiers.

Jean-Pierre BARBOSA répond que c'était l'an passé.

Wassim KAMEL explique qu'il faut au moins un exercice par an : la Direction doit arriver à l'imposer aux pompiers.

Cédric MONTAGNE appuie ces propos. Les pompiers internes réalisent 4 formations par an et des exercices plusieurs fois par an.

Wassim KAMEL enjoint à programmer deux exercices avec le SDIS en 2024, un en début d'année et un en fin d'année.

Jean-Pierre BARBOSA approuve cette idée. Il a déjà sollicité les services du SDIS, en vain.

Jean-Jacques VIAZZO l'invite à transmettre copie de ses demandes.

Nicolas PICHARD demande si la police nationale et municipale a été sensibilisée également.

Jean-Pierre BARBOSA confirme que la police nationale a visité le site cette année. La fiche d'intervention a été remise à jour avec eux. Le POI est à disposition de la sous-préfecture et celui-ci a été diffusé à la police municipale et à la police nationale.

Wassim KAMEL souhaite que ces informations soient vérifiées.

Jean-Pierre BARBOSA présente l'implantation du site sur une vue aérienne.

Wassim KAMEL souhaite que ces informations soient complétées, en indiquant en rouge les bâtiments les plus dangereux et en orange ceux qui sont moins dangereux.

Jean-Pierre BARBOSA indique que le plus dangereux est le bâtiment 9, réservé au stockage des produits classifiés comme toxiques. Il est situé au milieu du site.

Mimoun BOUDIA indique que le site est classé Seveso seuil haut en raison de la présence de produits dangereux, pourvus de numéros 4 000. Ni les acides ni les bases ne sont en cause.

Wassim KAMEL souhaite connaître les modalités d'accès au bâtiment 9.

Jean-Pierre BARBOSA montre qu'il est assez éloigné de l'entrée principale. Il existe une entrée latérale pour les pompiers, située sur le terrain appartenant aux services techniques de Sens. L'entrée est fermée par un portail qui s'ouvre avec une clé.

Mimoun BOUDIA demande si le SDIS possède les clés.

Jean-Pierre BARBOSA répond négativement. L'accès au site est de la responsabilité d'un professionnel de l'entreprise.

## **2. Bilans 2023**

Jean-Pierre BARBOSA indique que le site bénéficie d'un arrêté préfectoral complémentaire pour l'utilisation de l'acide de fluorhydrique en IBC de 1 000 litres. Auparavant, le produit était conditionné en bidons de 25 litres utilisés par des opérateurs : cette nouvelle disposition met les employés en sécurité.

## **3. Faits marquants 2023**

Jean-Pierre BARBOSA ne recense aucun accident majeur ou notable. 2 exercices POI ont été réalisés (scénario d'incendie dans un bâtiment de stockage, scénario d'incendie dans un bâtiment de stockage).

Wassim KAMEL souhaite obtenir le RETEX de ces 2 exercices.

Jean-Pierre BARBOSA les fera parvenir.

Par ailleurs, la DREAL a réalisé plusieurs inspections :

- en août, concernant l'arrêté préfectoral relatif à la sécheresse,
- en septembre, concernant le stockage des inflammables et l'état des rétentions.

Mimoun BOUDIA souligne que les sites Seveso seuil haut doivent être inspectés au moins 1 fois par an : celle d'août avait été programmée. L'inspection de septembre a été réalisée dans le cadre d'une action nationale.

Wassim KAMEL relève qu'il s'agissait d'actions programmées, dont l'exploitant était informé.

Mimoun BOUDIA convient qu'il est toujours possible de réaliser des inspections inopinées.

Jean-Pierre BARBOSA répond que c'était le cas en 2022, dans un scénario de simulation d'un incendie.

Wassim KAMEL souhaite que des inspections inopinées soient réalisées.

Mimoun BOUDIA précise que l'exercice de 2022 était inopiné : à 20 heures, l'inspecteur a demandé à l'exploitant d'activer le POI, et la réactivité dont il a fait preuve a été satisfaisante.

Angélique BOISSON ajoute que le deuxième sujet de l'inspection de septembre (état des rétentions) était inconnu à l'avance.

Jean-Pierre BARBOSA recense également un échange autour du projet de modification des prescriptions liées aux limites des rejets aqueux.

Mimoun BOUDIA indique que le projet d'arrêté préfectoral est maintenant en phase contradictoire. L'exploitant est sur le point de le recevoir.

Jean-Pierre BARBOSA indique que, par ailleurs, une visite de la DREAL a été réalisée dans le cadre de l'instruction de l'étude des dangers. De plus, outre la certification 14001, le site a passé un audit BASF concernant la sûreté, qui a donné d'excellents résultats.

Wassim KAMEL suggère de communiquer ces résultats aux communes limitrophes. Ces informations seraient de nature à rassurer encore les populations.

Jean-Pierre BARBOSA indique qu'une réserve d'eau de 120 mètres cubes a été installée sur le site. Ce volume assure le débit d'un poteau durant 2 heures, ce qui correspond à un scénario d'incendie du bâtiment 4. Cette bache a été remplie avec l'eau de ville.

Jean-Paul PELLARD souligne qu'il s'agissait d'eau potable : il paraîtrait plus opportun de récupérer l'eau de pluie pour ce faire.

Jean-Pierre BARBOSA répond que cette bache n'est remplie qu'une fois. Il est prévu de 13 à 19 ESI sur le site. Un nouveau mannequin et une machine à fumée ont été acquis pour les exercices.

Un audit énergétique a conduit à étudier 2 projets : un champ photovoltaïque à l'arrière du site et la mise en œuvre d'un pilotage des chauffages des bâtiments de stockage.

Wassim KAMEL demande si la DREAL sera impliquée sur le projet photovoltaïque.

Mimoun BOUDIA répondra ultérieurement à cette question. Une installation classée qui dispose d'entreposage doit installer, quand c'est possible, des panneaux photovoltaïques sur ses toits. Par ailleurs, ce site dispose de grandes surfaces non construites, qui constituent une opportunité.

Wassim KAMEL l'enjoint à échanger avec la DDT.

Jean-Pierre BARBOSA précise qu'il s'interdit d'installer des panneaux photovoltaïques sur les toits du site : il étudiera plutôt les possibilités offertes par la surface à l'arrière du site et par le parking.

Wassim KAMEL répond que le classement Seveso seuil haut peut être très limitant, en particulier aux yeux du SDIS. Le SDIS laisse brûler le photovoltaïque : il ne faudrait pas que ces installations soient au plus près des bâtiments les plus dangereux.

Jean-Paul PELLARD demande si le terrain disponible à l'arrière du site est destiné à une extension.

Jean-Pierre BARBOSA répond qu'une partie de ces terrains est louée à des exploitants agricoles. Il n'existe aucun projet d'extension.

Chaque année, une journée est consacrée à la sécurité : formations pompiers, ateliers (*responsible care* : référentiel de sécurité, visites des nouveaux postes de travail, sécurité au poste de travail). Un diagnostic bruit a été réalisé dans le bâtiment HSE.

Différents équipements d'aide à la manipulation manuelle ont été mis en œuvre. Tous les vêtements de travail ont été remplacés.

#### **4. Formations sécurité 2023**

Jean-Pierre BARBOSA indique qu'en 2023, plus de 2 200 heures de formation ont été réalisées. Un tronc commun (situations d'urgence, utilisation de matériel de détection d'incendie, permis de travail, ATEX, bruit, légionelle, etc.) est assuré chaque année en interne. Une formation à la communication de crise a été réalisée avec un cabinet.

Tout nouvel arrivant est d'abord formé à la sécurité à son poste. Une entreprise extérieure ne peut intervenir que dans le cadre d'un plan de prévention. Début décembre, 95 % des formations prévues au planning ont été réalisées. Les salariés sont également envoyés vers différentes formations externes spécifiques (CACES, habilitations électriques, secouristes du travail, travail en hauteur, etc.).

Tout le monde est formé à l'utilisation des extincteurs. 19 ESI ont été formés comme équipiers d'intervention en externe.

Au total, les 64 CDI ont suivi 5 jours entiers de formation.

#### **5. Projets**

Jean-Pierre BARBOSA indique qu'en 2023, un budget d'investissement de 457 000 euros a été consacré à la sécurité et à l'environnement. En particulier, une étude d'ingénierie a été entreprise sur la structure de certains bâtiments et leurs fondations, notamment celui qui date de 1930.

Les accès toiture ont été sécurisés au bâtiment L. 80 000 euros sont investis chaque année dans la réfection des sols. Des voies de circulation ont également été refaites.

Pour l'année prochaine, différents projets sont envisagés, notamment :

- nouveau RIA pour la protection incendie (260 000 euros),
- remplacement du laveur de gaz (50 000 euros),
- sécurisation des accès toiture,
- remplacement de 2 bacs (acide chlorhydrique, eaux process solide),
- remplacement du système de gestion des alarmes,
- amélioration de l'ergonomie au poste de travail,
- nouveau sol en résine.

Les Global Safety Days ont permis aux collaborateurs d'échanger entre eux, sous forme de « Vis ma vie », en particulier pour découvrir le métier de conditionneur.

Catherine SCHMITT interroge l'exploitant sur son bilan carbone et sur la manière dont il compte l'améliorer. Il peut sans doute réduire également sa consommation d'eau et d'électricité. Par ailleurs, le site semble permettre de réintroduire de la biodiversité en ville.

Jean-Pierre BARBOSA répond qu'il dispose de 4 ruches et de différentes plantes mellifères. Le site utilise 2 sources d'énergie :

- électricité, pour l'éclairage et l'agitation : l'an passé, tout le parc lumineux a été remplacé par des LED, ce qui a permis de réduire la consommation d'environ 6 % ; différents équipements électriques (moteurs et agitateurs pour les 33 cuves du bâtiment K) restent à remplacer ;
- gaz naturel, pour le chauffage des bâtiments ; seulement 10 % est utilisé pour chauffer la vapeur d'eau pour les procédés.

Il s'agit de vieux bâtiments, qui sont de vraies passoires énergétiques : la première amélioration porterait sur la régulation du chauffage dans le bâtiment L, qui comprend différents stockages. En 2022, les démarrages de chaudière ont été décalés, ce qui a permis de réduire la consommation de gaz naturel de 20 %.

Catherine SCHMITT l'incite à être attentif également au voisinage du site. Davey Bickford a obtenu l'autorisation d'installer des panneaux photovoltaïques sur son site.

Jean-Pierre BARBOSA est attentif, dans son étude, au montant que représenterait cet investissement. Le photovoltaïque ne fait l'objet d'aucune aide. C'est une solution qu'il envisage pour le chauffage du bâtiment L.

Mimoun BOUDIA relève que pour identifier les bâtiments du site, la Direction utilise tantôt des lettres et tantôt des chiffres. La DREAL l'a déjà incitée à harmoniser cette présentation.

Wassim KAMEL appuie cette demande.

Nicolas PICHARD demande à la Direction d'organiser une visite du site avec les différents acteurs.

*Les participants s'accordent à programmer cette visite le mardi 21 mai 2024 de 14 à 16 heures. Il ne s'agira pas d'une CSS.*

Catherine SCHMITT regrette que les documents préparatoires à la présente séance aient été transmis une semaine à l'avance seulement, alors que la réglementation prévoit 14 jours ouvrés.

Wassim KAMEL répond que bon droit sera fait à cette demande.

## **II. Présentation des inspections réalisées par la DREAL**

### **1. Inspections réalisées en 2023**

Mimoun BOUDIA indique que la DREAL s'est jointe à une visite de courtoisie qu'a réalisée le préfet le 17 février 2023.

Elle a mené une inspection le 17 août 2023 pour vérifier le respect de l'arrêté préfectoral du 13 juillet 2023 qui institue des mesures de limitation et de suspension de certains usages de l'eau. Le site était placé en zone d'alerte renforcée. 4 non-conformités ont alors été relevées :

- problème de remontée d'eau dans la fosse : en 2022, une fuite d'eau de ville est survenue dans une fosse qui contient les compteurs ; l'exploitant a remédié à la fuite mais doit encore déplacer le disconnecteur et le compteur ;
- respecter la fréquence quotidienne de contrôle de plusieurs arrivées d'eau (consommation supérieure à 100 mètres cubes par jour) ;
- transmettre tous les relevés journaliers chaque semaine calendaire ;
- définir les normes de rejets dans la station d'épuration du site, en intégrant l'arrêté ministériel RSDE : ce travail a été réalisé avec la DREAL et aboutira à un arrêté préfectoral complémentaire.

L'exploitant a répondu le 18 septembre à ces non-conformités. Plusieurs scénarios sont en cours d'étude en fonction des objectifs de volume d'eau, mais l'étude n'a pas été transmise de façon finalisée.

Jean-Pierre BARBOSA répond que, dans le rapport d'inspection, ces points ne lui ont pas été présentés comme des non-conformités.

Les arrivées d'eau de ville sont enterrées dans des fosses, qui sont régulièrement inondées car la nappe phréatique affleure à cet endroit. Il est donc difficile d'y réaliser un relevé quotidien. La Direction a demandé à la SENONE d'installer un nouveau débitmètre pour faire des relevés sans descendre dans la fosse, mais ce projet n'est pas encore arrivé à terme.

Catherine SCHMITT souhaite connaître la consommation d'eau annuelle du site.

Jean-Pierre BARBOSA la chiffre à 60 000 mètres cubes.

Catherine SCHMITT demande comment il compte réduire cette quantité, énorme.

Jean-Pierre BARBOSA ne pourra la réduire drastiquement : différents produits qu'il commercialise contiennent de l'eau. En revanche, il a lancé une étude technico-économique pour utiliser moins d'eau lors du refroidissement, grâce à un circuit fermé. Cependant, cette mesure nécessitera une installation électrique.

Catherine SCHMITT indique que l'ADEME octroie des aides sur le sujet. Le fonds vert pourrait être d'une grande aide.

Wassim KAMEL répond que ce n'est pas le lieu d'en débattre.

Mimoun BOUDIA rappelle que, l'arrêté préfectoral de 2006 autorise l'exploitant à consommer 100 000 mètres cubes par an : son niveau actuel de consommation est le signe d'efforts significatifs.

Jean-Paul PELLARD demande si les eaux pluviales sont utilisées.

Jean-Pierre BARBOSA répond que ce n'est pas le cas. Rares sont les sites en France qui utilisent cette possibilité.

Mimoun BOUDIA ajoute qu'une inspection a été réalisée le 7 septembre 2023, dans le cadre de 2 actions nationales :

- sur les liquides inflammables, ce dont l'exploitant n'était pas informé ; l'inspection a permis de relever que la quantité de liquides inflammables sur le site était inférieure au seuil prévu par l'arrêté ministériel du 24 septembre 2020 ; ainsi le site n'est pas concerné par ces contrôles ;
- état des matières stockées : l'inspection n'a relevé aucune non-conformité vis-à-vis de l'arrêté du 4 octobre 2010.

Le 26 octobre 2023, une inspection a été réalisée pour instruire le dossier de l'étude des dangers. Elle a permis de relever quelques données.

## 2. Dossiers instruits

Un Porter à Connaissance a été réalisé sur le stockage de l'acide fluorhydrique sur le site. L'exploitant utilise dorénavant des conditionnements moins concentrés, en passant à des IBC de 1 000 litres. Ce Porter à Connaissance a débouché sur un arrêté préfectoral complémentaire, signé le 9 octobre 2023.

L'étude de dangers a été instruite en fin d'année, pour sa révision quinquennale : elle sera actée par courrier préfectoral. En particulier, le nouveau conditionnement réduit les effets en direction de l'extérieur du site.

## III. Questions diverses

*En l'absence de questions diverses, la séance est levée à 16 heures.*

Le sous-préfet



Wassim KAMEL